



Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com

Union
syndicale
Solidaires

Lundi 8 avril 2013

Comité Central d'Entreprise

Un Accord Inéquitable

Le 27 mars, la Direction a réuni une dernière fois les organisations syndicales dans le cadre de la négociation d'un accord dérogatoire au Code du Travail pour la constitution du nouveau CCE.

Cet accord donne une composition du CCE telle que voulue par la Direction.

Les évolutions successives du CCE

Période de 12 mois post fusion (mai 2012 à mai 2013)

Suite à la fusion (mai 2012), et pour intégrer l'ex-SPS dans le CCE Herakles, il était possible soit :

- d'appliquer le Code du Travail par l'adjonction de 2 membres issus de l'ex-SPS et cela pour une durée maximale de 12 mois (de mai 2012 à mai 2013)
 - de négocier un accord dérogatoire pouvant courir jusqu'aux futures élections professionnelles globales (février 2014)
- ➔ L'échec de la négociation d'un accord dérogatoire a conduit à l'application du Code du Travail et, de ce fait, à la nécessité de constituer un CCE dès le 1^{er} mai 2013

Lors de cette première étape, SUD avait proposé un CCE ouvert à toutes les organisations syndicales. L'objectif était de se concentrer sur la négociation des statuts et ne pas perturber le fonctionnement du CCE.

A cette époque, deux organisations syndicales (CFDT et CGC) avaient accepté la proposition SUD.

Période après les 12 mois (à partir de mai 2013)

De par la date des élections professionnelles prévue en février 2014 sur les trois établissements du CRB, de St Médard et du Haillan, le « nouveau » CCE va vivre probablement pour quelques mois.

Il est utile de rappeler qu'un CCE est informé et consulté sur la marche générale de l'entreprise (dont les accords soumis à signature aux Délégués Syndicaux Centraux) mais ne dispose pas d'un droit de veto.

SUD, comme précédemment, était favorable à un accord dérogatoire permettant d'éviter des clivages syndicaux dans cette période particulière de démarrage d'Herakles et de négociations des statuts.

Après plusieurs réunions et beaucoup d'hésitations sur le pilotage des négociations (recherche d'un accord unanime, puis protocole de désaccord, puis recherche d'un accord à double majorité), **la Direction a proposé son projet final à 7 élus et 7 titulaires** (voir les détails au verso).

Pour St Médard, ce projet enlève un poste de titulaire pour les Agents de Maitrise & Techniciens alors que les AM&T sont la première catégorie socioprofessionnelle sur ce site (près de 2 fois plus nombreux que les I&C). Le poste est donné aux Ingénieurs et Cadres.

Lors de la dernière réunion de négociation, SUD a fait preuve d'ouverture en convergeant vers la proposition initialement défendue par la CGT.

A ce jour, CFDT, CGC et CGT ont validé le principe de la proposition de la Direction.

L'accord ne pourra être signé qu'après la procédure d'information / consultation prévue à partir du 10 avril.

Quelques données chiffrées justifiant la proposition SUD Sur la base d'un CCE à 7 Titulaires et 7 Suppléants

	Périmètre EX-SME			Périmètre Ex-SPS	
	nombre de salariés (base dernières élections)				
	Saint Médard	Toulouse	CRB	Le Haillan	
	759	87	216	1209	
I&C	160	6	96	415	
T et AM	306	48	99	665	
Ouvriers	293	33	21	129	
	% de l'effectif de l'établissement par rapport à l'effectif Herakles				
	33,4%	3,8%	9,5%	53,2%	

		Nombre total d'élus titulaires + suppléants CCE Herakles		
		Répartition proportionnelle à l'effectif des 14 élus (Tit + Supl.)	Proposition Direction validée par CGC / CGT / CFDT / (FO?)	Proposition SUD (consensus avec proposition initiale CGT)
Totaux	2271	100%	14	14
I&C	677	29,8%	4,2	4
T et AM	1118	49,2%	6,9	7
Ouvriers	476	21,0%	2,9	3

???

Projet d'Accord Direction						
Etablissement	Titulaires			Suppléants		
	1er collègue	2ème collègue	3ème collègue	1er collègue	2ème collègue	3ème collègue
St Médard	1	0	1	1	1	0
Le Haillan	0	2	1	1	1	1
CRB	0	1	0	0	0	1
Toulouse	1	0	0	0	1	0
Total	2	3	2	2	3	2

Proposition SUD						
Etablissements	Titulaires			Suppléants		
	1er collègue	2ème collègue	3ème collègue	1er collègue	2ème collègue	3ème collègue
St Médard	1	1	0	0	1	1
Le Haillan	0	2	1	1	1	1
CRB	0	0	1	0	1	0
Toulouse	1	0	0	0	1	0
Total	2	3	2	1	4	2

En plus de la discrimination envers les agents de maîtrise et techniciens de St Médard, avec la proposition de la direction qui a été choisie, la CGT totalisera 3 titulaires, la CGC 2, la CFDT 1 et SUD 1.

Pourtant, dans HERAKLES, SUD est la première organisation syndicale avec un peu plus de 30%.